

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 30 avril 2015**  
**Rapporteur :**  
**Monsieur Allain LE ROUX**

**N° 10**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 12/05/2015
- la transmission au contrôle de légalité le : 11/05/2015 (accusé de réception du 11/05/2015)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Subventions aux associations culturelles - Année 2015**

**Il est proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 44 992 € à l'association Très Tôt Théâtre dans le cadre du Festival « Théâtre à Tout Age ».**

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le maire :

1 - à verser au titre de l'année 2015 la subvention détaillée ci-dessous :

	<b>Imputations budgétaires</b>	<b>Association</b>	<b>proposition</b>
<i>Action culturelle</i>	33.6574.810	Très Tôt Théâtre Festival Théâtre à Tout Age	44 992 €

2 - à signer l'avenant financier à la convention de partenariat entre la ville et Très Tôt Théâtre.

Le maire,

Ludovic JOLIVET